

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014

Présents : M. BELIN, Maire, M. CIELECKI, Mme ROLLAND, Adjoints
Mmes DOYON, LELIEVRE, THIOURT, PEPERMANS, LOVERA
Mrs PEPERMANS, DEGRAEVE, LEJEUNE, ALBORS, LEHOUGRE

Absents excusés représentés : M. GUILLON qui a donné pouvoir à Mme ROLLAND
M. SIMON qui a donné pouvoir à M. DEGRAEVE

Secrétaire de séance : Mme THIOURT

Le précédent procès-verbal est accepté à l'unanimité

TRAVAUX DE VOIRIE :

La Rue de la Briqueterie a été mise en sens unique, les travaux d'enrobé ont été réalisés.

Des écluses ont été créées Rue de Saint Jean afin de ralentir les véhicules en accord avec le Conseil Général.

La société WIAME intervient le 17 octobre pour la réalisation des travaux Rue du Château

Cimetière : Le nouveau portail du cimetière, commandé chez la Société Lapeyre, sera réceptionné le 24 octobre, il sera posé aux vacances de la Toussaint les murs ont été restructurés avec l'aide des élèves du Lycée Léopold Bellan et l'inauguration se fera le 11 novembre. Il va être mis en place un mât avec caméra par capteur solaire, le coût total de ces travaux : 4 321.40 € TTC. Un dossier de demande de subvention a été demandé auprès de la Préfecture. Le coin pour les containers à verre a été aménagé, le terrain a été défriché, nettoyé les lauriers taillés de moitié et 34 troènes divers ont été commandés pour un coût de 240 € H.T

La borne électrique subventionnée par le SDESM sera mis en place courant 2015. L'emplacement retenu est situé près de la Place handicapé sur la Place de la Mairie. Le prix de revient de cette borne électrique est de 10 000 € le syndicat et le Conseil Général prennent en charge cette dépense. Le coût pour la Commune est de 1000 € TTC.

SOCOTEC : Diverses factures de cette société étaient en souffrance M. Degraeve a renégocié celles-ci qui n'avaient pas lieu d'être, la société nous a fait un avoir de 1260€
Un nouveau contrat a été signé avec la Société QUALI CONSULT afin d'avoir un diagnostic sécurité incendie école.

Une étude sur la qualité de l'air dans les classes primaires et maternelles (vérification des aérations) est obligatoire à partir de 2015 pour les établissements qui accueillent les enfants de moins de 6 ans.

Pour les primaires : obligatoire en 2018

Deux mesures seront nécessaires : une en été, l'autre en hiver à réaliser tous les 7 ans.

Le coût de cette étude : entre 1 500 et 7 000€. Si celle-ci n'est pas faite une amende de 1 500€ sera établie tous les 3 mois. Seules les classes occupées plus de 12 heures par semaine seront contrôlées.

La cantine n'est pas concernée elle est occupée moins de 12 heures par semaine.

Pour ce qui est du diagnostic handicapé celui-ci est repoussé à 2017.

Concernant les diagnostics, une économie a été faite d'environ 2 000€ grâce à Monsieur Degraeve pour ce qui est des contrôles de sécurité des bâtiments communaux.

SIVOM :

L'abattage de certains peupliers et l'élagage des autres vont être réalisés par le syndicat au Château d'eau ainsi que le changement de la clôture.

Le contrat relatif à l'assainissement et au réseau d'eau potable avec la SAUR est valable pendant 10 ans. Une augmentation de 85 centimes par litre d'eau a été constatée en un an. Cette société a 2 ans pour remplacer tous les compteurs chez les particuliers.

Eclairage public : Depuis le mois de mai il a été décidé d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin, une baisse de la consommation sur a été constatée sur les factures transmises par ERDF. Une horloge pour la mise en route de l'éclairage a été changée par l'entreprise Synthés Elec, coût de l'opération : 175.05€

Une renégociation du contrat ERDF au niveau de l'école et du foyer a été réalisée (du tarif jaune au tarif bleu). L'économie mensuelle sera d'environ 100€.

Finances : Une décision modificative est nécessaire pour ajuster les comptes des subventions. Accepté à l'unanimité.

Après la rencontre avec Monsieur BON, Adjoint du Receveur Municipal, il est nécessaire que soit nommé un suppléant à la cantine et garderie en cas d'absence du régisseur actuel : Virginie est nommée à ce poste.

Un bilan financier est distribué aux membres du Conseil.

Logements communaux : les 2 appartements communaux sont loués, le 1^{er} depuis le mois de Mai et le second depuis le mois d'août pour un montant mensuel de 1 210€. La porte d'entrée a été commandée pour un montant de 590€ celle-ci sera réceptionnée et mise en place courant octobre. (l'ancienne avait été fracturée 3 fois).

JEUNESSE : Il est décidé de créer un conseil municipal des enfants le 9 novembre 2014 dans la matinée pour les enfants du CE2 à la 3^{ème} qui pourront voter et élire leur conseil municipal pour 2 ans.

DECHETS VERTS : Il est rappelé que les sacs des déchets verts ne doivent être sortis que le mardi soir pour la collecte du mercredi. En cas de pluie les sacs mouillés ne sont pas ramassés.

Le coût de ces sacs est d'environ 200 000€/an pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Cette année beaucoup trop de sacs ont été distribués, les besoins habituels pour la commune sont de 9 000 sacs environ. En 2014, 12 500 sacs nous ont été livrés.

ECOLE : pour les TAPS : 12 enfants sont inscrits au cours de théâtre : 3 à 4 enfants posent des problèmes de comportements.

Centre Aéré : 4 enfants occupent en permanence le Centre Aéré du mercredi après-midi. Le coût étant trop élevé pour la commune il a été décidé de cesser cette activité. Les enfants seront accompagnés au Centre de Loisirs de Poincy dès 11h30 et seront récupérés par les parents le soir.

Spectacle de fin d'année : La commune organise pour les enfants de l'école une sortie au Cirque Pinder le mercredi 17 décembre à 15h00 à Paris. Le coût est estimé à 800 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30